



SYBERT

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 3 novembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 17h32 et levée à 20h00*

#### **Etaient présents :**

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; ADRIANSEN Jacques suppléant de M. LEGAIN Damien ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; SIMONIN Philippe ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLILOLO Lorine ; TERZO André  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### **Etaient excusés :**

**G.B.M :** BOUVET Nathalie suppléante de Mme ROCHDI Karima ; COUDRY Sébastien ; GAGLILOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUGUET Damien suppléant de Mme MICHEL Marie-Thérèse ; LEGAIN Damien ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROCHDI Karima ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Guillaume BAILLY

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** LEMERCIER Myriam ; MONNIER Alain ;  
**Mandataires :** BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude

**Objet :** PI.8A.État des actes de gestion courante pris par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations jusqu'au 22 septembre 2020  
2020/11\_21-47

POINT D'INFORMATION ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE 2020**

**Rapporteur** : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 2 avril 2019, le Comité Syndical a accordé à Mme Catherine THIEBAUT, alors Présidente du SYBERT, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante. Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre depuis le dernier état (Mars 2020) et cela jusqu'au 22 septembre 2020.

**1. Cotisations**

- a. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à l'ASCOMADE, Association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement : 3 410 € TTC (Acompte de 50%)
- b. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à l'AUDAB, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon : 1 000 € TTC
- c. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à ACR+, Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des Ressources : 1 890 € TTC
- d. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à PFCEEDD, Plateforme Franc-Comtoise d'éducation à l'environnement et au développement durable : 90 € TTC
- e. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à ATMO Franche-Comté, Surveillance de la qualité de l'air : 500 € TTC
- f. Appel à cotisation 2020 au titre de la prolongation d'adhésion à AMORCE, réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-Climat des territoires et de gestion territoriale des déchets : 2 037 € TTC

**2. Comptabilité**

- a. Arrêté N° 2020-01 portant modification du tarif relatif à la prise en compte de déchets d'activités professionnelles dans le contexte de l'état d'urgence issu de la crise sanitaire.

Selon l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales pendant l'état d'urgence lié à la crise sanitaire, Madame THIEBAUT, Présidente, décide de la modification du tarif relatif à la prise en compte des déchets d'activités professionnelles dans le cadre de l'incinération, le passant de 135 € à 91 € HT par tonne hors TGAP dans un souci d'aide aux entreprises dans le traitement des déchets extérieurs aux usagers. Ce tarif rentre en vigueur à date de l'arrêté et ceci jusqu'à la date, plus 1 mois, de première sortie de confinement COVID-19 pour la région Bourgogne Franche-Comté.

- b. Arrêté N° 2020-02 portant prolongation de la durée de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sur l'extension et aménagement des locaux du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT

Madame THIEBAUT, Présidente, décide de la prolongation de la durée de réalisation des travaux d'extension et d'aménagement et, concomitamment de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

y afférente, dans l'attente d'une révision plus précise du périmètre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, du budget et du planning de réalisation.

- c. Arrêté N° 2020-03 portant sur la nomination d'un régisseur « titulaire », d'un régisseur « suppléant » et de mandataires de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »

Il est mis fin aux fonctions de Madame Sana EDARDARI régisseur "titulaire" de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 3 août 2020.

Madame Sybille POETE est nommée régisseur « titulaire » de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 3 août 2020, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n°2017-06.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Sybille POETE sera remplacée par Madame Fanny MINICK, mandataire "suppléant ».

Madame Pascaline FRETZ, Madame Anne-Lise DUSSOUILLEZ, Madame Frédérique MAERTEN-CHAUVIN, Monsieur Michaël JACSON et Monsieur Loys MONLLOR sont nommés mandataires de la régie de recettes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci à compter du 3 août 2020.

Madame Sybille POETE, Madame Fanny MINICK Madame Pascaline FRETZ, Madame Anne-Lise DUSSOUILLEZ, Madame Frédérique MAERTEN-CHAUVIN, Monsieur Michaël JACSON et Monsieur Loys MONLLOR ne sont pas assujetties à un cautionnement.

Madame Pascaline FRETZ, Madame Anne-Lise DUSSOUILLEZ, Madame Frédérique MAERTEN-CHAUVIN, Monsieur Michaël JACSON et Monsieur Loys MONLLOR ne sont pas responsables personnellement et pécuniairement des opérations qu'ils exécutent.

Madame Pascaline FRETZ, Madame Anne-Lise DUSSOUILLEZ, Madame Frédérique MAERTEN-CHAUVIN, Monsieur Michaël JACSON et Monsieur Loys MONLLOR ne perçoivent pas d'indemnité de responsabilité.

Madame Sybille POETE percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 90 € annuel pour la partie régie de recettes.

Madame Fanny MINICK, mandataire "suppléant", percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 20 € annuel pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Madame Sybille POETE et Madame Fanny MINICK sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant et les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Madame Sybille POETE et Madame Fanny MINICK sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

- d. Arrêté n°2020-04 portant modification de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des "non-ménages"

L'article 5 de l'arrêté 2017-06 est supprimé et remplacé par :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèque bancaire
- carte bancaire

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**3. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil de la procédure adaptée (214 000 € HT) :**

**MARCHES DE TRAVAUX.**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Travaux de renforcement du plancher supportant les bâches alimentaires de l'UVE et le llaissonnement de poteaux M°20-06	05/05/2020	WALTEFAUGLE	70180	20 300 €
Réfection de la structure en béton armé de la fosse de l'Unité de Valorisation Energétique du SYBERT à Besançon M°20-35	22/09/2020	VETTER	25520	50 584 €

**MARCHES DE FOURNITURES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Fourniture et pose de systèmes de détection de plétons sur engins de manutention M°20-05	07/04/2020	Z MANUTENTION	25410	10 000 €

**MARCHES DE SERVICES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Maintenance des portes et portails sur les installations du SYBERT M°19-48	03/03/2020	ACCESS CONTROL	25640	117 660 €
Mission d'accompagnement pour la mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT suite à la publication des BREF M°20-14	26/05/2020	INDDIGO	73024	70 490 €
Mission de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de rénovation des poteaux de fosse de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT M°20-27	16/06/2020	BUREAU ALPES CONTROLES	21000	1 140 €



Missions de contrôle technique pour la rénovation des poteaux de fosse et le renforcement des structures du bâtiment de l'Unité de Valorisation Energétique Lot n°1 : mission de contrôle technique pour la réhabilitation des poteaux de la fosse M°20-15	23/06/2020	BUREAU ALPES CONTROLES	25000	1 880 €
Missions de contrôle technique pour la rénovation des poteaux de fosse et le renforcement des structures du bâtiment de l'Unité de Valorisation Energétique Lot n°2 : mission de contrôle technique pour le renforcement structurel du bâtiment M°20-16	23/06/2020	BUREAU ALPES CONTROLES	25000	2 088 €
Maintenance préventive et curative des motoréducteurs sur les installations techniques et industrielles du SYBERT M°20-02	08/07/2020	CASLA ADVINCI	90000	45 880 €
Gestion des cartouches des préleveurs en semi continu pour la mesure des dioxines et furanes dans les rejets atmosphériques de l'unité de traitement des déchets de Besançon M°20-24	08/07/2020	CME Environnement	42100	93 600 €
Prestation de diagnostic technique des structures, ligne de 2002 de l'UVE : mise à jour de l'étude initiale M°20-44	26/08/2020	SOCNA	21200	2 000 €
Maintenance préventive et curative des installations de chauffage / climatisation et d'eau sanitaire sur les installations techniques et industrielles du SYBERT M°20-28	08/09/2020	EIMI SERVICES	25480	93 507.28 €

**4. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil de la procédure adaptée :**

<b>Objet du marché + Objet de l'avenant</b>	<b>Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)</b>	<b>Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT</b>	<b>Montant de l'avenant HT</b>	<b>Date de signature de l'avenant</b>
Avenant n°3 au marché n° 18-41 « Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°1 : Terrassement - VRD » Objet : Situation finale marché	COLAS Est	390 364,74 €	+ 36 387,54 €	03/03/2020
Avenant n°1 au marché n° 18-44 «Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°4 : Cloture - Serrurerie» Objet : Situation finale marché	ID VERDE	73 353.50 €	- 2 646.50 €	10/03/2020
<del>Avenant n°3 au</del>				
-marché n° 17-25 «Evaluation des risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes» Objet : Diminution du marché	Conservatoire Botanique National De Franche Comté	37 763.50 €	- 7 332.50 €	24/03/2020
Avenant n°3 au marché n° 17-36 «Assistance dans le renouvellement du contrat, dans l'exploitation et dans	INDDIGO	186 365.00 €	/	28/04/2020

Envoyé en préfecture le 10/11/2020  
Reçu en préfecture le 10/11/2020  
Affiché le **10 NOV. 2020**  
ID : 025-252508247-20201103-2020\_11\_21\_47-DE

la supervision des travaux de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT» Objet : Modification calendrier				
Avenant n°3 au marché n° 17-31 «Conception et réalisation graphique de supports de communication du SYBERT» Objet : Ajout prix nouveau	Elixir	80 000 €	/	17/06/2020

**Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par Madame Catherine THIEBAUT, Présidente du SYBERT jusqu'au 22 septembre 2020, dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le



ID : 025-252508247-20201103-2020\_11\_21\_47-DE